



L'essentiel & plus encore

Info stat

Les installations d'agriculteurs en 2012

Bagnolet, le 29 octobre 2013

Les installations d'exploitants agricoles sont stables

Entre le 2 janvier 2012 et le 1er janvier 2013, 12 500 exploitants agricoles – tous âges confondus – se sont installés, soit une baisse modérée de - 0,8 % par rapport à l'an passé. Depuis trois ans, le nombre d'installations en agriculture est stable.

Une stabilité portée par le redressement des installations tardives

En 2012, l'effectif des jeunes installés de 40 ans et moins – ceux qui sont éligibles au dispositif d'aides à l'installation –, est de 8 100 personnes, en baisse de - 2,1 % entre 2011 et 2012.

Au contraire, le nombre de nouveaux installés de plus de 40 ans progresse de 1,7 % en 2012, après avoir connu une forte diminution l'an passé (- 9 %).

Cette évolution résulte de la concomitance de deux phénomènes : une baisse significative des transferts entre époux (- 8,5 % chez les hommes de plus de 40 ans, - 3,1 % chez les femmes) et une augmentation de + 6,4 % des installations féminines hors transfert entre époux.

Les installations tardives ne résultant pas d'un transfert entre époux (3 440 personnes en 2012, soit + 3,2 % par rapport à l'année précédente) représentent désormais 27,6 % des installations réalisées en 2012 ; ils n'étaient que 24,2 % cinq ans plus tôt.

A l'Ouest, il n'y a plus de nouveaux

La façade atlantique traditionnellement très dynamique en matière d'installations subit une diminution des installations, à l'exception des départements de la Vendée (+ 12,4 %), de la Charente-Maritime (+ 1,3 %) et des Landes (stable).

Dans les Alpes-Maritimes, l'Yonne, l'Hérault, la Somme et la Meuse, le nombre d'installations agricoles s'est effondré : - 25 % entre 2011 et 2012 ; cette baisse est d'environ - 20 % dans les départements du Lot et des Cotes d'Armor.

En revanche, en Alsace, en Basse-Normandie, dans la région Centre et dans les départements du Jura, et du Doubs, le nombre d'installations d'exploitants agricoles progresse entre 2011 et 2012 : + 35,3 % en Alsace, + 10,8 % en Basse-Normandie.

Les formes sociétaires s'imposent

La forme juridique d'exploitation agricole en société a conquis tous les publics de nouveaux installés en agriculture, dans des proportions toujours plus importantes.

Depuis 2005, les jeunes installés de 40 ans et moins choisissent majoritairement une forme juridique sociétaire (51,7 % des installations en moyenne). En 2012, 57,1 % des jeunes ont choisi de s'établir en société, avec une prédilection croissante pour les EARL et les GAEC (47 % des installations).

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Les Mercuriales

www.msa.fr

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

1/3

Le transfert entre époux reste un moyen de préserver la forme juridique individuelle de l'exploitation. Pour les autres installés tardifs, en 2012, la société prédomine dans les formes juridiques d'exploitation agricole (51,8 % des installations), pour la première fois depuis 6 ans.

Les superficies sont stables depuis 2008

La superficie moyenne par installé chez les jeunes, s'inscrivait dans une tendance haussière jusqu'en 2008. Depuis trois ans, cette superficie moyenne par installé s'est stabilisée : entre 33 et 34 hectares.

Depuis 2010, 50 % des jeunes installés agricoles (40 ans et moins) exploitent moins de 21-22 hectares et seul un quart des installés exploitent plus de 50 hectares.

La superficie moyenne par installé des installés tardifs hors transfert entre époux est repartie à la hausse depuis 2 ans, soit 25- 26 hectares en moyenne.

La moitié des installés tardifs ont moins de 14 hectares à exploiter et un quart d'entre eux exploitent plus de 36,5 hectares en 2012.

Les installations de jeunes se féminisent

Les installations agricoles se féminisent parmi les jeunes installés (40 ans et moins) : les femmes représentent 30,1 % des effectifs en 2012, contre 27,4 % quinze ans plus tôt.

Parmi les installations tardives hors transfert entre époux, sur le long terme, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses : 55,2 % en 2012, 60,9 % dix ans plus tôt.

Les installations faisant suite au départ des conjoints à la retraite, concernent très majoritairement les femmes : 88,2 % en 2012 ; cependant, c'est dix points de moins qu'en 2002.

Le taux de pluriactivité des nouveaux installés reste élevé

En 2012, 30,8 % des installés – jeunes ou tardifs – sont pluriactifs.

Parmi les installés de 40 ans et moins, le taux de pluriactivité masculin se stabilise autour de 32-33 % depuis 2007, tandis que celui des femmes est de 27 % depuis 3 ans.

Parmi les installés de plus de 40 ans, le taux de pluriactivité des hommes est stable en 2012 : 28 % en situation de transfert entre époux et environ 38 % dans les autres cas.

Parmi les femmes de plus de 40 ans et en l'absence d'une succession avec le conjoint, la pluriactivité se stabilise à 29 % ; en revanche, lorsqu'il y a un transfert de l'exploitation au conjoint, le taux de pluriactivité féminin décroît (21,8 % en 2012 contre 26,2 % l'année précédente).

Lorsqu'ils rentrent tardivement dans la profession, les installés hors transfert entre époux, conservent une activité professionnelle « extérieure » pour se prémunir contre les éventuels risques liés à l'installation ; pour les installés les plus âgés et dont l'installation fait suite à la succession du conjoint, ils acquièrent ainsi des droits supplémentaires pour la retraite future.

Le taux de renouvellement des chefs d'exploitation progresse légèrement

Le ratio entre le nombre total de nouveaux installés (jeunes et tardifs hors transfert entre époux) et le nombre de chefs d'exploitation déjà en exercice – le taux de renouvellement des exploitants agricoles – atteint 2,4 % en 2012. Ce ratio était de 2,3 % l'an passé.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/3

Le niveau de compensation des départs en retraite par les installations est très élevé

En 2012, 14 250 chefs d'exploitation ont cessé leur activité et ont fait valoir leur droit à la retraite, soient 24,2 % de moins que l'année passée.

Cette même année, 87,4 % des départs à la retraite des chefs d'exploitation sont compensés par des installations agricoles, qu'elles émanent de jeunes agriculteurs, d'agriculteurs tardifs avec ou sans transfert entre époux.

Les deux années précédentes, seulement deux tiers des départs en retraite étaient compensés par des installations agricoles.

Le taux de rotation mesure l'écart entre les sorties du régime agricole d'exploitants expérimentés et les entrées dans le régime de jeunes ou de moins jeunes agriculteurs (hors transfert entre époux).

Le taux de rotation s'améliore très nettement suite au recul de l'âge de la retraite : pour l'ensemble des installés, il atteint 81 % en 2012 contre 61,7 % l'année précédente.

Le taux de rotation entre ancienne et nouvelle génération est de 56,8 % en 2012 pour les installés de 40 ans et moins ; il était de 44 % en 2011.

Le taux de maintien dans l'activité agricole dans les cinq ans suivant l'installation est très important

Les installés de 2007 – la dernière génération pour laquelle on peut connaître le taux de maintien à 5 ans – sont 82,8 % à être toujours exploitants agricoles après cinq années d'activité.

Environ 90 % des installés de 2007 qui pratiquent l'élevage de bovins, l'élevage de vaches laitières, la polyculture-élevage sont toujours exploitants agricoles en 2012 ; en revanche, le taux de maintien à 5 ans est de 85,3 % pour les céréaliers et de 75,8 % pour les viticulteurs.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	3/3